



12, place du Gal de Gaulle Mel : s3-aix@snepfusu.net  
13001 Marseille Site : www.snepfusu-aix.net

Directeur de publication : Andjelko SVRDLIN  
Bimestriel CPPAP n° 1021S08032

## Rentrée 2020 : C'est navigation à vue !

Ce bulletin est adressé à toute la profession

### Un Ministre qui s'intéresse à l'EPS et à ses enseignants ?

**L'EDITO**  
des secrétaires  
académiques



Sophie RIEU  
Jean CUGIER



### Avec une rentrée chaotique et schizophrène !

L'amateurisme du gouvernement Castex et de son ministre de l'Education Nationale M. BlaBlaQuer, place les enseignants d'EPS et leurs élèves dans un grand désarroi. Cette rentrée chaotique est la conséquence des politiques néolibérales menées par le Président Macron. Pour faire simple : elles réduisent les coûts, elles délèguent aux collectivités, elles ubérisent le service public, elles individualisent au maximum la société.

#### Ces 4 axes ont des répercussions concrètes sur votre métier d'enseignant d'EPS :

1. La réduction des coûts dégrade vos conditions de travail avec l'alourdissement des effectifs par classe. Pour 22 500 élèves de plus lors de cette rentrée, le gouvernement supprime 820 emplois. En EPS, ce sera une réduction 100 postes en établissement pour cette rentrée, 8 postes en moins dans l'Académie.
2. La décentralisation extrême de décisions nationales vers les collectivités engendre un accroissement des inégalités sur notre territoire national. L'application du protocole sanitaire est tributaire de chaque ville, chaque département, chaque région. Ainsi à Marseille, par exemple, par décision de la ville, l'accès aux piscines ne sera autorisé qu'à une seule classe, laissant ainsi certains collègues d'EPS et leurs élèves sur le bord du bassin.



... suite

**L' EDITO**  
**des secrétaires**  
**académiques**  
**(suite)**

**SOMMAIRE n° 260**  
**SEPTEMBRE 2020**

Edito de rentrée	P 1
Edito suite	P 2
Actualités	P 3 - 4
TZR	P 5
Adhésion maintenant	P 6
Les « plus » avec l'adhésion	P 7
Corpo	P 8
Dossier de rentrée	P 9
Une équipe académique	P 10
Organigramme	P 11

- Le gouvernement souhaite externaliser et privatiser tout un pan du Service Public d'éducation et notamment l'EPS. JM. Blanquer a beau affirmer dans sa circulaire de rentrée que « L'EPS ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité », il promeut le dispositif 2S2C. Véritable UBER de l'EPS : faire du sport (et non de l'EPS) à moindre coût.
- En supprimant le paritarisme, *par exemple dans les mutations*, le gouvernement place certains collègues d'EPS dans le plus grand désespoir. Nous pensons notamment aux collègues TZR de l'Académie, placés parfois sur 3 établissements, d'autres qui n'ont pas le forfait d'AS prévu, d'autres encore qui n'ont pas d'affectation et voient des collègues contractuels affectés à l'année. Cette opacité et donc cette injustice dans les mutations se retrouvera sans aucun doute lors des phases d'avancement ou de promotion. Pour contrer ces dérives néolibérales, cet individualisme grandissant et cet accroissement des inégalités, un acte de résistance est possible : se syndiquer !

Oui mais pourquoi ?

Parce que le SNEP-FSU intervient pour améliorer la gestion catastrophique des TZR EPS. Nous avons interpellé le Rectorat et permis de corriger la situation de nombreux de nombreux TZR depuis la rentrée.

Parce que le SNEP-FSU est écouté, car majoritaire dans la profession. Le SNEP national a ainsi pu obtenir un protocole spécifique pour l'EPS suite à sa rencontre avec le Ministre Blanquer lundi 31 août. Le SNEP poursuit ses demandes de clarification urgentes.

Parce que le SNEP est un syndicat de transformation et d'innovation pédagogique. Dans la lignée des stages Maurice Baquet, nous vous proposerons, comme l'année dernière, des stages de pratique pédagogique et de réflexion didactique.

Enfin, parce que le SNEP est un syndicat de transformation sociale. Cette année est une année de congrès pour le SNEP-FSU. Nous ferons donc appel à vous, lors des congrès départementaux et académique pour exprimer, par le vote, votre vision du syndicat et ses orientations.

Rejoignez-nous en vous syndiquant massivement au SNEP-FSU, et exprimant ainsi qu'une autre voie que l'austérité, la rentabilité et l'égoïsme, est possible.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire malgré les injonctions paradoxales que le ministère ou l'IA EPS diffusent aux professeurs d'EPS :

- Privilégiez les activités extérieures mais vous pouvez aller dans le gymnase ! (protocole)
- Faîtes respecter 2 m de distanciation sauf si l'activité ne le permet pas ! (protocole)
- Pas de masques lorsqu'on est en activité, mais mettez-en un quand même en danse ! (lettre de rentrée IA-IPR EPS)
- Vous êtes maîtres de vos choix pédagogiques mais présentez les quand même à votre chef ! (Lettre de rentrée IA-IPR EPS).

Ne cédon pas à la schizophrénie ! Avec ces quelques exemples nous voyons bien que l'administration place les collègues d'EPS dans une situation compliquée et surtout seuls face à des choix contradictoires. Nous avons interpellé les IA-IPR EPS de l'Académie pour demander des éclaircissements enfin d'accompagner les collègues plutôt que d'accroître le flou de cette rentrée et l'impréparation dont a fait preuve le Gouvernement.

**Le SNEP-FSU d'Aix-Marseille sera présent tout au long de l'année pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre dans vos droits.**

**Bonne rentrée à tous !**



**A partir de cette rentrée,**  
**le SNEP-FSU Aix Marseille**  
**a 2 co-secrétaires académiques :**

**Sophie RIEU et Jean CUGIER**





SNEP FSU

BONNE  
RENTREE  
à toutes  
et tous

## BIENVENUE

dans l'académie aux

- NOUVEAUX COLLEGUES
- STAGIAIRES ET
- TITULAIRES ENTRANTS



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Avec le SNEP-FSU, j'agis !



## La FSU dénonce une rentrée scolaire improvisée

### BOUCHES-DU-RHÔNE

La FSU, premier syndicat de l'enseignement, tire la sonnette d'alarme avant une rentrée scolaire pas franchement calée, tant sur le plan pédagogique que sanitaire.

On est confronté à une désorganisation complète du système éducatif », lance Laurent Tramoni, secrétaire académique du Snes-FSU, premier syndicat des enseignants du second degré, « le ministre est surnommé Blablaquer ». Le responsable syndical est entouré des représentants de la profession à l'occasion de leur traditionnelle conférence de presse de rentrée.

Forcément, cette rentrée 2020-2021 s'annonce particulière, avec un arrière-goût de Covid-19. « Encore plus dans les Bouches-du-Rhône où nous sommes en zone de circulation active », rappelle Caroline Chevè, secrétaire générale de la FSU 13.

### Enjeux sanitaires et éducatifs

La problématique est simple : « On a une version très allégée du précédent protocole sanitaire. Tout est centré sur le port du masque, le reste est laissé à l'appréciation locale », explique la secrétaire. Une situation jugée « extrêmement compliquée et anxiogène » par Virginie Akliouat, secrétaire générale du SNUipp-FSU 13, pour les enseignants du premier degré. Avant de développer : « Une ren-

trée ça ne s'improvise pas, on ne peut pas rester sans règles, ni faire porter cette responsabilité aux enseignants. »

L'improvisation atteint son paroxysme pour certaines matières et établissements. Notamment les profs d'EPS (éducation physique et sportive) : « Sans l'intervention du syndicat, le ministre n'aurait pas prévu que les élèves puissent enlever le masque en activité physique », relève Jean Cugier, secrétaire académique du Snep-FSU. Même constat du côté de l'enseignement professionnel : « On se demande comment cela va se passer dans les ateliers où le port du masque est compliqué », dénonce Nicolas Voisin, pour le SNUEP (enseignement professionnel).

Cette situation sanitaire ne



Les secrétaires généraux et académiques de la FSU dans les Bouches-du-Rhône, ce vendredi. PHOTO A.B.

doit pas non plus occulter les autres problèmes de fond que rencontre l'Éducation nationale. « Les préoccupations techniques ne doivent pas évincer tout le reste », insiste Caroline Chevè. Notamment « les enjeux éducatifs liés au retour des élèves ». « Beaucoup n'ont pas eu école depuis six mois », rappelle Laurent Tramoni. Avec comme

conséquence concrète que : « La majorité d'entre eux a décroché. » À cela s'ajoute une « pénurie de profs, de surveillants ». Évidemment, le ministre n'a pas allégé le programme de cette année.

En bref, la rentrée n'avait pas besoin du Covid-19 pour être déjà source de tensions.

A.B.



Le SNEP-FSU Aix-Marseille vous accompagne pour cette rentrée si spéciale. Les enseignants d'EPS auront à jongler entre différentes consignes ou recommandations nationales/académiques, les laissant parfois interrogateurs quant à l'application concrètes de ces mesures. Quelles APSA ? Comment utilise-t-on les vestiaires ? Utilise-t-on des chasubles en cours ? La piscine pourra-t-elle accueillir mes élèves ?°

## Actualités



SNEP-FSU  
Aix-Marseille



**SNEP-FSU AIX MARSEILLE**  
12 place Charles de Gaulle  
13001 Marseille  
[s3-aix@snepfsu.net](mailto:s3-aix@snepfsu.net)

A Madame Vinel, IA-IPR EPS Aix-Marseille  
Monsieur Rhéty, IA-IPR EPS Aix-Marseille  
Monsieur Rigottard, IA-IPR EPS Aix-Marseille

Marseille, le 3 septembre 2020

## LETTRE AUX IPRs

en réponse à la première  
lettre des IPRs.

**C.Q.F.D**

Nous avons constaté que dans  
la seconde lettre,  
la validation par le chef d'éta-  
blissement n'est plus  
mentionnée.

**Objet : Protocole EPS et lettre de rentrée de l'IA-IPR de l'Académie d'Aix-Marseille**

Madame l'Inspectrice, Messieurs les Inspecteurs,

Tout d'abord le SNEP-FSU d'Aix Marseille tient à vous souhaiter une bonne rentrée 2020.

Celle-ci s'annonce particulière avec la situation sanitaire. Le SNEP, qui a œuvré pour obtenir auprès du ministère un protocole spécifique à l'enseignement de l'EPS, se satisfait de la parution de consignes spécifiques. Nous regrettons toutefois sa parution tardive et son manque de concertation.

Ce texte permet d'asseoir l'importance de la reprise de l'EPS en « dépassant la simple remise en forme de l'élève »,

L'objectif annoncé est clair : proposer une EPS « progressive », « adaptée » et « riche ». Pour y parvenir le protocole indique que « les professeurs d'EPS sont compétents pour proposer une organisation adaptée »

A travers cette dernière phrase, ce texte confirme que les enseignants d'EPS sont concepteurs de leurs enseignements au travers des choix d'activités (programmation) et choix didactiques qu'ils vont adapter en concertation avec l'équipe d'EPS pour répondre aux attentes de ce texte repère.

Pourtant, dans votre lettre de rentrée vous notez : « À cette rentrée particulièrement, vos propositions d'aménagement de l'EPS se doivent de lui être soumises pour discussion, arbitrage et **validation du chef d'établissement.** » Cette phrase rentre en contradiction avec le sens même de notre métier de concepteur. De plus, les arbitrages du chef d'établissement peuvent aller à l'encontre du protocole spécifique EPS qui reste un texte opposable.

Nous rappelons qu'il n'entre pas dans le champ de compétences des chefs d'établissements d'avoir la main sur les programmations et les choix didactiques des enseignants. Nous ne pouvons accepter que les enseignants soient dépossédés de leurs choix et conceptions. Nous pensons qu'une présentation des décisions d'équipes, en terme de programmation des APSA, en lien avec les protocoles peut être faite au chef d'établissement mais aucunement soumis à arbitrage et validation.

Enfin, nous relevons votre conseil du « port du masque en Danse » qui va à l'encontre du protocole général qui précise que le port du masque n'est pas possible pendant la pratique physique. Cette préconisation est incompréhensible alors que la Danse est une pratique physique où la distanciation physique peut être facilement prévue dans les choix pédagogiques et respectée.

En espérant que vous serez réceptifs à ces remarques, nous sommes disponibles pour tout échange sur ces points avec vous.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués

Jean CUGIER et Sophie RIEU, Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU AIX-MARSEILLE

## RETRAITES

### Nouvelle offensive ? Nous devons rester très vigilants !

Le monde d'avant est loin de disparaître. Hier nous étions montrés du doigt comme privilégiés.es, puis comme victimes durant la crise sanitaire et si fragiles que l'économie a été sacrifiée pour nous sauver. Aujourd'hui il faut payer pour ce monde d'après !

La réforme, suspendue mi-mars après son adoption en première lecture à l'assemblée, montre à nouveau son nez.

Le président, le 14 juillet, a répété que la France ne pourrait pas faire l'économie d'une réforme de son système de retraites, tout en reconnaissant que le projet ne pourrait pas être maintenu tel que conçu avant la crise sanitaire.

Aujourd'hui l'enjeu est la reprise de l'activité.

Le Premier ministre a ensuite annoncé, le 17 juillet, qu'il décalait cette réforme sociale clé, promettant une nouvelle méthode, visant à distinguer le caractère structurel du projet de son volet financier.

Le secrétaire d'État chargé du dossier, a déclaré le 31 août, que la « réforme se fera avant la fin du quinquennat ».

Les organisations syndicales patronales et salariées ont été unanimes dans le refus de remettre ce dossier sur la table. La négociation avec les partenaires sociaux, essentielle, est donc reportée.

Cependant, préparons-nous avec les actifs au retour de leurs intentions : suppression des régimes spéciaux, système universel, retraite à « points », allongement de la durée de cotisa-

tions, recul de l'âge de départ à la retraite, âge de départ d'équilibre, (sous couvert de justice, solidarité entre les générations)... Tout passage en force serait inenvisageable.

Notre détermination est ferme : refus de niveler les pensions vers le bas, attachement à une protection sociale renforcée "tout au long de la vie", égalité femmes/hommes, prise en compte de la pénibilité. Notre pays en a les moyens.

Nous ne sommes ni des privilégiés.es, ni des victimes mais il faudra compter sur nous pour défendre une retraite décente pour toutes et tous, c'est pourquoi nous continuerons sans cesse d'alerter sur les conséquences de l'austérité, des coupes sombres dans les budgets des services publics. Resyndiquez-vous.°

M.Cremonesi, A.Logoz, M.Soreau





SNEP FSU

## TZR

Contact : Sophie Rieu  
corpo-aix@snepfusu.net

### Une rentrée très chaotique

On s'y attendait : avec les suppressions de postes de TZR et la suppression des groupes de travail d'affectation des TZR liées à la loi de la transformation de la fonction publique (suppression des CAPA et groupes de travail), la rentrée s'annonçait difficile.

Des zones risquent de manquer rapidement de TZR, le recrutement massif de contractuels devient indispensable, répondant ainsi aux objectifs du gouvernement de faire des économies sur l'emploi.

Quelques affectations ont été prononcées en Juillet.

Des affectations ont été ensuite prononcées fin Aout.

Tout cela sans vérification des commissaires paritaires du SNEP sur les vœux et barèmes.

Déjà des erreurs nous sont signalées et des incohérences dans les affectations à l'année : non respect des vœux et barèmes, absence du forfait d'AS... Le SNEP intervient depuis le mois de Juillet quand les problèmes nous sont signalés

#### Il faut donc vérifier plusieurs choses et nous alerter si besoin :

- affectations hors zone
- modification d'affectation en cours d'été
- modification de RAD
- absence dans votre service du forfait 3h UNSS
- heures supplémentaires pléthoriques
- affectations sur plus de 2 établissements. Le SNEP est intervenu en Juillet à ce sujet, et a gagné sur les couplages de 4 établissements, hélas certains couplages à 3 établissements ont été maintenus par l'administration, fortement dénoncés par le SNEP : la politique de rentabilité prend le pas sur les conditions de travail des TZR.



Si vous n'avez pas obtenu d'affectation à l'année : La prérentrée doit se faire dans l'établissement de

rattachement administratif (RAD)

Il faudra en collaboration avec l'équipe EPS de votre établissement de rattachement fixer un emploi du temps 20h hebdomadaire en doublette (17h pour les agrégés) et le faire viser par le chef d'établissement du RAD : service de 17h d'EPS (14h agrégés) et obligatoirement 3h de forfait AS-UNSS. Ce ne peut être du travail administratif, ni du CDI, le service doit être exclusivement de l'EPS conformément à la qualification statutaire de Professeur d'EPS.

Cet emploi du temps hebdomadaire s'appliquera entre deux remplacements et peut être modifié par vos soins après accord du chef d'établissement, en tant que besoin de la discipline EPS dans l'établissement RAD en fonction des APSA programmées, projets, soutien natation etc ...

#### Attention :

**Le service du TZR EPS quelle que soit la modalité d'affectation est de 17h d'EPS et obligatoirement 3h de forfait AS-UNSS (14h d'EPS et obligatoirement 3h de forfait AS-UNSS pour un professeur agrégé EPS) .**

**Un TZR nommé pour un remplacement à l'année a le droit de refuser les heures supplémentaires au-delà des 2 heures imposables.**

En attendant, voici quelques rappels qui pourront vous aider pour la rentrée :

- Ne JAMAIS se rendre dans un établissement sans une décision ou arrêté rectoral d'affectation qui vaut ordre de mission,
- Signer le PV d'installation après vérification,
- Ne JAMAIS signer un document antidaté, le modifier si besoin en indiquant «Vu et pris connaissance le ... »,
- Prendre l'habitude de faire des photocopies de tous documents administratifs.

**Afin de suivre au mieux vos affectations et la carte scolaire, merci de remplir l'enquête suivante :** <https://docs.google.com/forms/d/12s5b9VtFBJP4hVwunmKAoinnwERVYIS2Y55Ug5BDW4g/edit>

Excellente rentrée.°

## STAGE TZR



### Vous avez des questions sur vos missions, droits et devoirs, des TZR ?

Toute l'année le SNEP-FSU AIX-MARSEILLE répond à vos questions et suit vos affectations et nous organisons un stage de formation qui se tiendra :

**Le Jeudi 8 Octobre 2020 de 13h à 17h, au local du SNEP : 1 place Charles de Gaulle à Marseille.**

**1 - Déposer la demande de stage syndical**  
[https://www.snepfusu.net/stages/model/Demande\\_formation\\_syndicale.pdf](https://www.snepfusu.net/stages/model/Demande_formation_syndicale.pdf)

**2 - S'inscrire sur le lien suivant :** <https://doodle.com/poll/4bay7evzyasBik5x>

Les nouveaux TZR comme les anciens sont les bienvenus, le stage permet d'informer mais aussi de préparer des actions futures.

Ce sera l'occasion de faire le bilan de rentrée du remplacement EPS par zone afin de mieux comprendre comment se déroulera l'année scolaire. Nous mettrons également à votre disposition diverses informations sur la fonction du TZR ( affectations, indemnités , perspectives de mutation, droits, devoirs...) °

## BILAN du Mouvement 2020

A cause de la loi de la transformation de la fonction publique, il n'y a eu ni GT « vœux et barèmes » pour des demandeurs de mutation ni FPMA pour vérifier et améliorer le mouvement comme chaque année ; les commissaires paritaires du SNEP FSU n'ont donc pas siégé. 240 collègues avaient fait une demande de mutation dont 40 collègues intégrant l'académie suite au mouvement inter. Tous ont eu la possibilité d'être accompagnés par le SNEP

pendant leur formulation de vœux : stage en visio-conférence pendant le confinement, et individuellement par mail ou téléphone et après le mouvement (demandes de recours).  
Mouvement sans transparence !  
Nous invitons tous les collègues changeant de poste à nous le communiquer en se rapprochant du relai SNEP de leur établissement afin qu'il remplisse l'enquête-postes. Ces retours nous permettent d'avoir une visibilité du mouvement et de la

carte scolaire pour accompagner au mieux les collègues en poste et les prochaines mutations. A ce jour, nous avons la connaissance de 75 mutations...

Barres d'entrée départementales :  
**13** : 390,2 pts. **84** : 370,2 pts. **04** : 649,2 pts, **05** : 1208,2 pts

**Bien sûr, la lutte continue pour que cette loi soit abrogée dans l'intérêt du dialogue social, de la transparence et de l'équité. °**





Se battre ensemble

Faire valoir nos exigences communes

## Renforcez le SNEP-FSU, adhérez maintenant !

Se syndiquer dès la rentrée, c'est partir du bon pied et se donner les moyens collectifs d'agir !

L'acte de syndicalisation est un acte essentiel pour la défense de vos droits et pour lutter contre l'injustice sociale.

Nous vous rappelons que 66% du montant de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts.

Par exemple, si vous êtes professeur d'EPS classe normal au 5<sup>ème</sup> échelon votre cotisation est de 160€ mais vous ne payerez réellement après impôt que 54.40€ !

De plus, le SNEP-FSU d'Aix-Marseille a fait le choix d'investir dans des objets promotionnels et utiles aux couleurs de votre syndicat préféré



(**gourde** pour boire en toute sécurité sanitaire, et lutter contre l'impact écologique des bouteilles plastiques, **tour de cou pour sifflet**, **carnet** pour prendre des notes lors des stages du SNEP). Ces objets sont inscrits dans une démarche éco-responsable voulue par notre syndicat.

Ces objets ont pour but d'être utiles, de faire la promotion de notre syndicat et également de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté SNEP !

Toutefois, ces gadgets ne sauraient bien sûr remplacer les raisons principales d'une syndicalisation : **défendre les droits des personnels, faire avancer pédagogiquement notre discipline, porter une vision collective et humaniste de notre société.**



Adhérez- renouvelez votre confiance, c'est important pour l'EPS, pour NOUS TOUS et pour NOS ELEVES !

Laurence PASINI, trésorière

### 100 % des ressources proviennent des cotisations !

#### Comment sont-elles utilisées ?

- . 25.8 % : toutes activités syndicales confondues
- . 24% : publications
- . 23.5 % : dépenses d'organisation et frais de locaux
- . 10.5 % : Part FSU
- . 15.2 % : rémunérations 6 secrétaires salariées au siège national.



N'oubliez pas que vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt égal à 66%** si votre cotisation est payée avant le 31 décembre.

Attestation à joindre avec la prochaine déclaration de revenus.

Remplir la fiche à télécharger sur le site <http://www.snefpsu-aix.net/aix/adhesion/>

	04	05	13	84
<b>Envoi des Cotisations aux Trésorier-e-s</b>	Christian ATZORI 47, hameau de Chanteclerc 04000 Digne les bains	Sylvie DAO LENA Chemin des pananches 05330 St Chaffrey	Laurence PASINI Quartier l'escaillon 4 allée Honoré Puech 13500 Martigues	Philippe MANDON 5 allée des genévriers 30400 Villeneuve les Avignon
Secrétaires départemental(e)s	Emmanuel ANTOINE	Brigitte REBOUT	Cédric VASSENAIX	Isabelle BEGUERY

Vous pouvez choisir de payer , en ligne, par CB, chèque(s) ou prélèvement.(s)

- En 1 fois
- En plusieurs fois.
- En prélèvement automatique

Libellez le (les) chèque(s) libellé(s) à l'ordre du « SNEP » datés du jour.

Tarifs sur la fiche





SNEP FSU



Tout au long de l'année, l'actualité professionnelle régulière, approfondie, les débats,, les propositions,



Nombreux podcasts sur le site

Les débats



En +, ... pour tous les adhérents :

# PUBLICATIONS DU SNEP - FSU au service la PROFESSION et de la DISCIPLINE

« Le » Mémento



La Lettre d'Infos Aix Marseille chaque semaine

Le bulletin académique Aix Marseille 2 par trimestre

Le Bulletin national



Les guides



Deux numéros par an

La revue du Centre EPS et Société

ContrePied



## De nombreux STAGES syndicaux sont programmés

Ouverts à toutes et tous., avec autorisation d'absence..

Dates, lieux, intervenants et ODJ, seront précisés dans la Lettre d'Infos hebdomadaire et sur le site académique.

Les stages

- Retraites - retraité-es, Agir dans les établissements, Stagiaires, Carrières, Mutations Inter, Intra ...
- « Journée de l'EPS », centrée sur le métier, l'enseignement, les activités, un mixt' entre tables rondes, débats et pratiques APSA. Bien entendu, la joie et la convivialité sont présentes pour inventer et construire des alternatives au modèle déprimant que nous propose le ministre de l'Education Nationale et faire clairement savoir que la profession n'a pas prévu de laisser la discipline se faire vider de ses contenus, de ses référentiels nationaux...





Sophie RIEU  
Laurence PASINI  
Olivier QUINTANE

Contact SNEP carrière / Sophie Rieu : [corpo-aix@snepfusu.net](mailto:corpo-aix@snepfusu.net)

**CORPO**

**ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN**

## **RENDEZ - VOUS DE CARRIERE**

**1 - Aménagement des rendez-vous de carrière réalisés au titre de l'année scolaire 2019-2020** du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, pour les collègues n'ayant pu bénéficier de leur RDV en 2020. Le rendez-vous de carrière peut être réalisé jusqu'au terme de l'année civile 2020. Dans les cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai prévu de six semaines maxi entre deux entretiens, ne s'applique plus. Cela signifie que si un seul des deux entretiens a eu lieu avant le confinement, le second entretien peut se tenir plus tard. Mais il n'y a pas de raison qu'un rendez-vous de carrière déclenché après le confinement ne respecte pas ce délai. L'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021. Les délais de recours étant inchangés, cela implique que la CAPA de contestation de l'appréciation de la valeur professionnelle ne pourra se tenir avant le 15 avril 2021

### **2 - Rendez-vous de carrière 2020-2021 :**

Celles et ceux qui sont concernés ont normalement reçu un mail via I-prof leur signifiant un rendez-vous de carrière, mais il y a pu avoir quelques loupés (notamment pour celles et ceux qui viennent de changer d'académie). Nous vous proposons donc de le vérifier avec les informations qui sont sur le site du SNEP.

#### **Pour rappel :**

A l'issue de chaque RDV le Recteur émet un avis qui sert à déterminer : les 30% de collègues pouvant bénéficier d'une année de bonification aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons. Un avis sur l'accès à la Hors Classe, pour les 9<sup>e</sup> échelon. Cet avis est contestable en CAPA (contactez le SNEP)

#### **Le SNEP-FSU revendique pour tous :**

- l'avancement d'échelon au rythme le plus favorable.
- le raccourcissement des premiers échelons en vue de l'accès au 4<sup>e</sup> échelon dès deux ans de carrière.
- la déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière. ° S.R

## **BILAN classe exceptionnelle 2020**

JM Blanquer disait le 2 juin sur un média de grande écoute « il faut mieux payer les professeurs », pourtant, les contingents à la classe exceptionnelle des professeurs d'EPS sont en **baisse de près de 60% !** Dans notre académie nous passons de **56 promus en 2019 à 23 promus en 2020**. Cela amène à une concurrence effrénée et injustifiable au vivier 2 avec 3 promotions (peau de chagrin). Les commissaires paritaires du SNEP, qui siégeaient pour la dernière fois, ont obtenu une promotion supplémentaire pour une femme (vivier 1), pour respecter l'équité hommes/femmes inscrite dans les textes. Ils sont également intervenus sur le fait que certains collègues de 1958 (notamment chez les hommes) ne sont pas promus et partiront à la retraite sans cette promotion alors que des collègues de 1970, 1971, et 1972 sont promus au mérite (vivier 1). Le Secrétaire Général s'est opposé à certaines modifications de promotions préférant promouvoir au mérite des collègues qui vont bloquer des places à la classe exceptionnelle pendant 15 ans plutôt que des collègues qui partent à la retraite dans 1 an et libéreraient leur place dans 1 an. La promotion au mérite est en marche. ° S.R

Dernière CAPA des professeurs d'EPS : 2 Juillet 2020.  
CAPN des agrégés : 24 Septembre. 2020.

## **Accès hors échelle A de la classe exceptionnelle** des professeurs d'EPS

15 professeurs EPS ont bénéficié de cette promotion. Certains ayant déposé leur demande de départ à la retraite ont fait une demande de report au 1er Mars 2021 afin de pouvoir bénéficier de cette promotion dans le calcul de leur pension.

**Le SNEP-FSU revendique** un rééquilibrage des pourcentages de promotion entre le vivier 1 et le vivier 2. La proposition du SNEP-FSU serait à minima une répartition V1/V2 à 60/40 et l'élargissement des fonctions reconnues au titre du vivier 1.

Le SNEP-FSU revendique à terme la suppression du vivier fonctionnel et un barème valorisant l'ancienneté.

Le SNEP-FSU revendique l'intégration de la Classe Exceptionnelle dans le déroulé de carrière sans obstacle de grade.

Le SNEP-FSU demande à ce que les promotions soient faites avant le mouvement intra-académique afin que les collègues demandant le report de leur départ à la retraite ne perdent pas leur poste.

Nous continuerons à suivre vos demandes et vous informerons des possibilités de recours suite à la suppression des CAPA sur les avancements prenant effet au 1er janvier 2021. ° S. R

## **Rentrée des STAGIAIRES**

C'est avec plaisir que le SNEP accompagnera encore cette année les stagiaires CAPEPS ou Agrégation présents dans notre académie. Un poste dans les Bouches du Rhône ou dans le 84 leur a été attribué, ils, elles seront accompagnés par un tuteur. Le 22 septembre, le SNEP leur rendra visite à l'ESPE. Diverses informations leur seront données (stage mutation inter, contacts, document dossier histoire, dossier rentrée stagiaires et plaquette offerte par le SNEP national). Il est important de rejoindre le SNEP en se syndiquant dès le début d'une carrière ! Certains ont déjà été conseillés par le SNEP pour leurs vœux avant l'affectation / stagiaire. Laurence Pasini sera la référente SNEP-stagiaire de l'académie cette année, n'hésitez pas à la joindre si besoin. ° L.P

## **ACCES au corps des agrégés par liste d'aptitude : zéro pointé pour les propositions rectorales !**

La CAP Nationale « liste d'aptitude agrégés » s'est tenue fin juin : **aucun** P.EPS de notre académie n'a été promu.

Cela fait de nombreuses années que les élus de la FSU en CAPA alertent les IPRs sur les déséquilibres des listes : *déficit en femmes, poids exagéré du supérieur et collègues jeunes qui doublent des collègues anciens présentés depuis longtemps*. Les élus n'ont pas été entendus et ce sont les collègues qui en font les frais.

L'Inspection Générale en CAPN a donné raison aux élus du SNEP- FSU, pointé les mêmes défauts pour cette liste de propositions 2020 et n'a intégré personne de notre académie dans les promotions finales. En CAPA, nous avons pourtant alerté le Recteur sur ce risque.

Il faut que les IPRs entendent le SNEP, seul syndicat à avoir des élus académiques ET nationaux dans tous les corps, le mieux à même pour défendre l'ensemble des collègues et la profession.

Pour 2021, la suppression annoncée des CAP nous donne des craintes pour cette promotion, la défense de ses équilibres et la transparence. ° O.Q







Dossier de rentrée :  
Vigilance !

**HSA imposées, non merci, résistons !**

Ce ne sont pas d'heures supplémentaires dont nous avons besoin mais d'une revalorisation qui nous concernera tous et toutes !

Il s'agit de pallier aux suppressions de postes en nous imposant deux HSA. En fait, cela dégrade nos conditions d'emploi en accentuant le nombre de postes partagés, en réduisant nos possibilités de muter. Cela dégrade nos conditions de travail en alourdissant nos services et en ajoutant à toutes les missions déjà imposées et parfois non rémunérées.

Le Ministre affirme revaloriser nos rémunérations en nous imposant deux HSA. C'est du «travailler

plus pour gagner plus» à moindres frais : les heures supplémentaires sont profondément inégalitaires, elles sont particulièrement sous-payées dans l'enseignement. D'autant plus que le montant de cette deuxième heure supplémentaire, bien qu'obligatoire, sera minoré par rapport au montant de la première.

Nous demandons :

- des recrutements à la hauteur des besoins et non des HSA,
- la revalorisation pour tous et toutes notamment par le dégel de la valeur du point d'indice, le doublement de l'ISOE et non des indemnités individualisées.°

**IMP :** Soyez vigilant et obtenez ce à quoi vous avez droit !

Depuis la parution du décret 2015-475 du 27/04/2015, la coordination EPS est devenue coordination des activités physiques, sportives et artistiques.

Désormais cette mission est rémunérée sous la forme d'une Indemnité pour Mission Particulière, car elle représente une charge de travail qui s'effectue hors de la présence des élèves.

Soyez vigilant, car en fonction du nombre d'heures que représentent ces APSA au sein de votre établissement le taux de l'IMP varie :

- 1 IMP (soit 1250€ annuel) "dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignants d'EPS, assurant au moins 50 heures de services hebdomadaire"
- 2 IMP (soit 2500 € annuel) "si l'établissement compte plus de 4 enseignants en équivalent temps plein"

Dans ce 2<sup>ème</sup> cas un peu d'arithmétique s'impose... la référence à un nombre d'heure minimal disparaît.

La notion d'équivalent temps plein se réfère aux obligations de service des membres de l'équipe. Pour un P.EPS, il

est de 20h, pour un agrégé, il est de 17h.

Il faut donc calculer l'ensemble des heures hebdomadaires concernées par des APSA au sein de votre établissement (Cours d'EPS + AS + options + section sportives + etc...) et les comparer au total des obligations de service des membres de l'équipe EPS.

Exemples :

4 professeur EPS = 80h en ETP. Si 81h d'APSA alors 2 IMP

2 professeurs EPS et 2 agrégés = 74h en ETP. Si 75h d'APSA alors 2 IMP

Par contre la lecture du décret par le SNEP-FSU diverge de celle de l'institution. En effet pour notre administration il est nécessaire qu'au moins 5 enseignants d'EPS interviennent dans l'établissement et que le total des heures d'APSA dépasse les 4 ETP pour déclencher l'attribution de la 2<sup>ème</sup> IMP. Ce n'est pas ce qui est écrit dans le décret et le SNEP continue à se battre pour que la 2<sup>ème</sup> IMP soit accordée dès lors que le nombre d'heure d'APSA dispensé est > à 4 équivalents temps plein.°

**Etat VS :**

L'état VS (ventilation du service) est le récapitulatif officiel du service d'enseignement.

Il doit vous être soumis pour approbation et signature, avant transmission au rectorat, par le chef d'établissement. Le vérifier est très important pour le salaire.

- Quel calendrier ? Les états VS sont édités dans la première quinzaine d'octobre de l'année scolaire.
- Que doit comporter l'état VS ? Il doit préciser, pour chaque classe attribuée, le nombre d'élèves, le nombre d'heures hebdomadaires et les pondérations le cas échéant. Il constitue le bilan du nombre total d'heures d'enseignement, des réductions du maximum de service, des missions particulières ouvrant droit à un allègement du service ou au paiement à l'année d'une IMP et établit le nombre éventuel d'HSA résultant de ces calculs.°

**FORFAITS UNSS**

Forfait de 3h d'AS pour TOUS les enseignants d'EPS, y compris les TZR et les non titulaires qu'ils exercent à temps complet ou à temps partiel.

Le forfait n'est pas séca-

ble!  
Stagiaires : forfait indivisible de 3h sur le 1er se-

mestre.  
L'AS doit disposer de créneaux horaires pour fonctionner et assurer son rayonnement et son développement + libération du mercredi après midi pour les rencontres et mise à disposition des installations.°

**INDEMNITES DE SUJETION :** En lycée ne pas les oublier...

•Décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 : « Une indemnité de sujétion est allouée aux personnels enseignants du 2nd degré assurant au moins 6 h de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de 1ère et de T de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un certificat d'aptitude professionnelle.

Le bénéfice de l'indemnité est également ouvert aux personnels enseignants assurant au moins 6 heures de service hebdomadaire d'enseignement en éducation physique et sportive dans les classes de 1ère et de T des voies générale ou technologique. »

« Le taux annuel de l'indemnité prévue est fixé à 400 € au 1<sup>er</sup> septembre 2016. »

•Décret n° 2015-477 du 27 avril 2015 : « Une indemnité de sujétion est allouée aux personnels enseignants du 2nd degré, dont les obligations de service sont fixées par les décrets du 14 mars 1986 et du 20 août 2014 susvisés, assurant au moins 6 h d'enseignement hebdomadaire devant un ou plusieurs groupes d'élèves dont l'effectif est supérieur à 35. L'effectif à considérer est celui des élèves présents au 15 octobre de l'année scolaire en cours. »

« taux annuel de l'indemnité prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 avril 2015 susvisé fixé à 1250 €. »°



BONNE RENTREE

Individuellement ET collectivement, se défendre, s'informer, agir, proposer, lutter, ... être acteur, actrice et solidaire. C'est important !

Cédric VASSENAIX





**2020-2021**

*A conserver*

**Mail des secrétaires académiques**

[s3-aix@snepfusu.net](mailto:s3-aix@snepfusu.net)

**Mail des secrétaires par département**

**04** - Emmanuel ANTOINE      [s2-04@snepfusu.net](mailto:s2-04@snepfusu.net)

**05** - Brigitte REBOUT      [s2-05@snepfusu.net](mailto:s2-05@snepfusu.net)

**13** - Cédric VASSENAIX      [s2-13@snepfusu.net](mailto:s2-13@snepfusu.net)

**84** - Isabelle BEGUERY et Benoît BROCHIER  
[s2-84@snepfusu.net](mailto:s2-84@snepfusu.net)



**Les Co - SECRETAIRES ACADEMIQUES**

Sophie RIEU - Jean CUGIER ..... [s3-aix@snepfusu.net](mailto:s3-aix@snepfusu.net)

**La TRESORIERE ACADEMIQUE**

Laurence PASINI

**Les responsables par dossiers**

- \* Carrière, avancement, mutations : Sophie RIEU  
[sophie.rieu@snepfusu-aix.net](mailto:sophie.rieu@snepfusu-aix.net) ou [corpo-aix@snepfusu.net](mailto:corpo-aix@snepfusu.net)
- \* Stagiaires : Laurence PASINI
- \* Remplacements, T.Z.R - Sophie RIEU
- \* Péda : « Lycées » Sébastien MOLENAT,  
« Collèges » Andjelko SVRDLIN
- \* Sport Scolaire : Christine LEMASSU
- \* Conditions de travail / sécurité / installations : Stéphane JOUVE
- \* Retraite : Michel CREMONESI

*Pour les contacter  
utiliser le mail :*  
[s3-aix@snepfusu.net](mailto:s3-aix@snepfusu.net)

Retrouvez le SNEP  
Aix Marseille sur



12 place du Général De Gaulle 13001 MARSEILLE

**Le site internet :** [www.snepfusu-aix.net](http://www.snepfusu-aix.net)

\* Webmaster : Jean CUGIER



Avec le SNEP et la FSU,  
une profession rassemblée,  
ça change tout !





## 2 co - secrétaires académiques et 5 secrétaires départementaux

**Sophie RIEU**  
Collège L. Philibert, Le PUY Ste REPARADE .13



**Jean CUGIER**  
Collège A. Malraux, MARSEILLE .13



84



Isabelle MARTIN-BEGUERY Lycée Professionnel V. Hugo, CARPENTRAS . 84  
+ Benoît BROCHIER Collège Ch De Gaulle, APT, 84

04



Emmanuel ANTOINE  
TZR MANOSQUE .04

13



Cédric VASSENAIX Cédric  
Collège Gabriel Péri, GARDANNE .13

05



Brigitte REBOUT  
Collège F.Mitterrand.  
VEYNES . 05

### Quelques membres du BUREAU ACADEMIQUE ...



Jean Claude DUMAX-BAUDRON  
LAMBESC . 13  
Isabelle MORANT  
MARSEILLE . 13



Christine LEMASSU  
MARTIGUES . 13  
Gilles RODIA  
LA CIOTAT . 13



Françoise DOURNAUX  
Le PUY Ste REPARADE . 13  
M. THOULUC-LEPOIX Marius  
MARSEILLE .13



Stéphane JOUVE  
MARSEILLE . 13  
Nathalie BOJKO  
BRIANCON . 05



Olivier QUINTANE  
AIX EN PROVENCE. 13  
Caroline SANDRAL  
GAP. 05



Sébastien MOLENAT  
MARSEILLE . 13  
Martine SOREAU  
AIX EN PROVENCE . 13



Clara HUGUES  
PORT DE BOUC . 13  
Karim AZZAZ  
AVIGNON . 84



Annie LOGOZ  
FUVEAU. 13  
Emmanuel NEULET  
SAUSSET . 13



Julien CONTI  
MARSEILLE . 13  
Camille ROUMIEU  
CARPENTRAS . 84



Bruno CREMONESI  
MARSEILLE . 13  
Michel CREMONESI  
GARDANNE. 13



Coralie DUVERGER  
ST CHAMAS . 13  
Andjelko SVRDJIN  
MARTIGUES . 13



Dominique FROHRING  
GAP, 05



Philippe GRAVE  
Le PUY Ste REPARADE .13  
Laurence PASINI  
PORT DE BOUC. 13

**Et ...** Nicolas GIMET, 13,  
Cyrille MARTIN, 13,  
Olivier BRICHET, 84,  
Delphine FONDACCI, 13,  
Christian ATZORI, 04,  
Sylvie DAO, LENA, 05,  
Philippe MANGIN, 84,  
Stéphanie REGNES, 13

...

